

Assemblée bourgeoise du mercredi 3 décembre 2014 à 19h30 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée bourgeoise a été convoquée par le journal officiel n° 41 du 12 novembre 2014, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 11.12.2013.
2. Présenter, discuter et adopter la vente des bâtiments 113 (habitation), 113A (remise) et 113B (remise et poulailler) de la parcelle 0358 du ban de Mervelier avec une surface de terrain de 1550 m² au plus offrant.
3. Divers

Nomination d'un président et d'un scrutateur

Madame Béatrice Kottelat est proposée et nommée Présidente de cette assemblée.

Monsieur Willy Bloque est proposé et nommé scrutateur par l'assemblée.

Il y a 14 personnes présentes.

Béatrice Kottelat ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 11.12.2013

L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

2. Présenter, discuter et adopter la vente des bâtiments 113 (habitation), 113A (remise) et 113B (remise et poulailler) de la parcelle 0358 du ban de Mervelier avec une surface de terrain de 1550 m² au plus offrant.

Rapporteur : André Marquis

Rapporteur : André Marquis

A l'époque, le Conseil communal, suite à une décision d'assemblée qui demandait d'étudier une rénovation de cette bâtisse, avait mandaté une commission pour étudier et chiffrer ce projet. Les travaux effectués par cette commission nous ont montré qu'il était impossible pour la collectivité publique d'entreprendre ce chantier car un montant d'environ Fr. 390'000.00 était nécessaire pour réaliser ce projet. La commission et le Conseil communal avait donc décidé la mise en soumission avec un bail à long terme.

Après le désistement d'un premier candidat, le Conseil communal avait déniché, croyait-il, la perle rare. De ce fait, le Conseil communal avait demandé aux instances cantonales la désaffectation de cette ferme, ce qui a été accordé. Après plusieurs mois de tractations, ce locataire a jeté l'éponge.

En date du 23 septembre 2014, la commission bourgeoise a été consultée sur l'opportunité de vendre cette ferme, aucun avis négatif à cette requête n'a été formulé et c'est donc tout naturellement que le Conseil communal propose à cette assemblée de pouvoir mettre en vente ce bâtiment.

Pour être encore plus complet, il existe un risque important que le service cantonal des constructions exige démolition de ce bâtiment, si des travaux de rénovation ne sont pas réalisés rapidement. Dernièrement, des petits malins imbéciles se sont amusés à casser toutes les fenêtres, portes et sanitaires de cette ferme.

L'assemblée bourgeoise de ce soir a accepté la vente de ces bâtiments 113.

Remarques

- Jean-Pierre Kottelat annonce qu'aucune décision n'a été prise en séance de commission bourgeoise. André Marquis répond qu'une discussion à ce sujet a été ouverte et qu'aucun membre de la commission n'a donné d'avis contraire.
- Bertrand Mouttet ajoute qu'en effet ce sujet a été discuté lors de la dernière commission bourgeoise et que personne n'a donné d'avis négatif.
- Marcel Vogel n'a pas écrit de pv de cette séance de commission bourgeoise.

- Julien Kottelat demande combien de fois les annonces de location ont été publiées. Bertrand Mouttet répond que des annonces ont été publiées plusieurs durant ces dernières années.
- Marcel Vogel souhaite savoir si la personne qui achète aura un délai pour construire ? Le Conseil communal répond positivement, tout sera fixé dans l'acte de vente.
- Evelyne Kottelat souhaite savoir qu'est-ce qu'une vente au plus offrant ?
- Marcel Vogel pense qu'un prix mini doit être mentionné.
- Richard Marquis demande pourquoi la commission de rénovation n'a pas été informée de ce projet de vente, il se sent mis à l'écart. Richard Marquis est d'accord avec le Conseil communal pour vendre ce bâtiment, mais il est déçu de ne pas avoir été consulté.
- Béatrice Kottelat ajoute que la personne qui achète ce bâtiment devra prendre en charge de déneigement du chemin menant à la maison. Martine Brêchet mentionne que le déneigement sera également fixé dans l'acte de vente.
- Jean-Pierre Kottelat souhaite savoir qui paie les frais de raccordement et l'entretien du chemin. Le Conseil communal répond : pour le raccordement d'eau c'est le SEVT.
- Julien Kottelat demande pourquoi ce n'est pas la commune qui prend en charge l'entretien du chemin et le déneigement. André Marquis répond que ce chemin ne sera pas déneigé par la commune, par contre, étant donné qu'il s'agit d'un chemin forestier, il sera entretenu par nos soins.

Au vote à main levée l'assemblée adopte par 9 OUI contre 4 NON et 1 abstention la vente des bâtiments 113 (habitation), 113A (remise) et 113B (remise et poulailler) de la parcelle 0358 du ban de Mervelier avec une surface de terrain de 1550 m2 au plus offrant.

3. Divers.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 19h50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier